



BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé, Maire.

Présents : Mmes MM BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HENRY Hélène, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, JOURDAN René, LEHOUSSU Jean-Pierre, MALHERBE Claude, MARION Jean-Louis, PICOT Brigitte.

Absente excusée : Mme POTIER-HANTRAYE Claire qui donne procuration à M. BOUGON Hervé

Absent : M. DELISLE Yves

Secrétaire de séance : M.JOURDAN René

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

SCHEMA DE MUTUALISATION GTM

Selon les textes réglementaires (Loi du 16 décembre 2010 et la Loi NOTRe), un schéma de mutualisation du territoire de Granville Terre et Mer doit être soumis à l'avis des communes et validé par le Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2015.

Par conséquent, après avoir transmis au préalable les documents au conseil municipal, M. le Maire propose de délibérer sur cette proposition et d'émettre un avis sur cette demande. Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé par Granville Terre et Mer.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République a notamment pour objectif de renforcer les intercommunalités, ce qui doit passer par une rationalisation de la carte intercommunale.

La Loi impose aux Préfets d'arrêter un schéma départemental de la coopération intercommunale avant le 31 mars 2016, à l'issue d'une période de concertation élargie.

Par conséquent, Madame la Préfète de la Manche nous invite à formuler notre avis de façon détaillé et éventuellement, à effectuer des propositions concrètes et constructives répondant à l'objectif de rationalisation posé par la Loi.

Après avoir pris connaissance de ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur cette proposition, et d'émettre un avis sur cette demande. Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

COMMISSION EVENEMENTIEL

En vue de l'événement exceptionnel du passage du Tour de France 2016 sur notre commune le 02 juillet prochain, et afin de recueillir l'avis d'un large public, et d'organiser les festivités communales autour de cet événement.

M. le Maire propose de créer une « Commission Événementiel » composée d'Elus, de membres du comité des fêtes, de professionnels de l'agro-alimentaire sur les spécialités régionales (conchyliculteurs, éleveurs de moutons de prés-salés, maraîchers, producteurs laitiers) pour préparer et organiser les événements exceptionnels de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la création de cette commission, qui sera composée s'agissant des élus de : Mmes MM. BIEHLER Danielle, MARION Jean-Louis, HENRY Hélène, BOSQUET Patrick, POTIER-HANTRAYE Claire.

CREATION DE POSTE A TEMPS PARTIEL

Compte tenu de l'augmentation permanente de l'activité au sein de notre secrétariat et des exigences journalières émanant des différentes administrations;

Compte tenu du besoin de prise en charge de nos archives municipales ;

Compte tenu de la possibilité de mettre en place un CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) et de la connaissance d'un agent qui a effectué un remplacement de plusieurs mois dans notre collectivité, et qui nous a donné pleine satisfaction.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal l'embauche de Madame Martine DRIEU en qualité d'adjoint Administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2016 pour une durée hebdomadaire de 20 heures dans le cadre d'un CUI/CAE.

Ce contrat serait établi pour une durée d'un an renouvelable une fois, et entraînerait un coût mensuel pour la commune d'environ 284 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'embauche de Madame Martine DRIEU.

TRAITEMENT CHAMPIGNONS ECOLE DES FILLES

Suite à la signature le 20 août dernier du compromis de vente de notre ancienne école des filles avec Monsieur et Madame LEMIERE, il a été constaté sur les murs intérieurs de l'immeuble, la présence d'un champignon pouvant faire penser à une contamination par la « Mérule ».

Devant cette découverte, et en fonction des obligations exigées lors de la découverte de Mérule, la municipalité a fait effectuer un prélèvement pour analyse de ce champignon par la Société CALLISTO, et les résultats ont montré qu'il s'agissait d'un champignon lignivore autre que la Mérule.

Dans ce contexte, la signature définitive de cette vente a pu avoir lieu le 09 octobre dernier.

Toutefois, Monsieur et Madame LEMIERE, après avoir fait effectuer des devis pour le traitement du champignon en cause, ont sollicité l'aide financière de la commune.

Les montants des devis sont les suivants :

- Société CALLISTO : 1940.99 Euros
- Société HUMIDITEC : 2 272.33 Euros

M. le Maire présente la situation aux membres du conseil municipal, et leur demande de se positionner sur une éventuelle prise en charge partielle de ce traitement par la municipalité.

Le conseil municipal, avec 1 voix pour, 8 contre et 5 abstentions émet un avis défavorable à cette demande.

CONVENTION TAP

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, Madame Cécile GASCOIN propose une animation « poterie » à compter du 5 novembre 2015, à raison d'une heure par semaine jusqu'au 17 décembre 2015.

La rémunération de Madame GASCOIN serait établie toutes charges comprises à 30 Euros/heure soit un montant total pour 7 séances de 210 Euros.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la mise en place de cette nouvelle activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'une convention avec Madame GASCOIN pour 7 séances du 5/11/2015 au 17/12/2015 pour un montant total de 210 Euros.

ACQUISITION PARCELLE PAIRIERIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire de signer tous les actes et tous les documents se rapportant à l'acquisition d'une partie de la parcelle AX N°408.

Dans le cadre du projet de lotissement de la Pairierie, il restait à acquérir pour la commune la parcelle cadastrée AX N°288 pour une superficie de 2 460 m².

Alors que les précédentes acquisitions se sont négociées au tarif de 9 Euros le m², Monsieur DELISLE, Maire sortant, avait confirmé par courrier au propriétaire l'achat de sa parcelle à 12 Euros/m² suivant l'avis des domaines.

Suite aux discussions intervenues avec ce dernier il a donc été convenu, et ce afin de ne pas bloquer le projet, l'achat de sa parcelle de terrain à 9 Euros/m² avec une compensation financière de 3 900 Euros notamment pour l'abattage de ses pommiers.

M. le Maire demande au conseil municipal de voter l'acquisition de la parcelle cadastrée AX N°288 au prix de 9 Euros/m² ainsi que la compensation financière soit un total d'acquisition de 26 040 Euros.

M. le Maire rappelle que faute d'acquisition de cette parcelle, le projet de lotissement de la Pairierie ne pourra aboutir.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour et une voix contre émet un avis favorable à cette vente, et charge le Maire de signer tous les actes et tous les documents se rapportant à cette acquisition.

BUREAU DE VOTE 6 ET 13 DECEMBRE (REGIONALES)

M. BOUGON Hervé sera Président, M. HUET Michel, suppléant.

<u>Elections Municipales</u>	6 décembre 2015	13 décembre 2015
8 h – 10.30 h	- Hervé BOUGON - Claude MALHERBE - Patrick BOSQUET - Brigitte PICOT	- Hervé BOUGON - Claude MALHERBE - Patrick BOSQUET - Brigitte PICOT
10.30 h – 13 h	- Danièle BAILLIEUX-HENRY - Danielle BIEHLER - René JOURDAN - Sandrine GUITTON	- Danièle BAILLIEUX-HENRY - Danielle BIEHLER - René JOURDAN - Sandrine GUITTON
13 h – 15.30 h	- Jean-Louis MARION - Jean-Pierre LEHOUSSU - Claire POTIER-HANTRAYE	- Jean-Louis MARION - Jean-Pierre LEHOUSSU - Claire POTIER-HANTRAYE
15.30-18h	- Hervé BOUGON - Michel HUET - Hélène HENRY - Virginie JOSSAUME	- Hervé BOUGON - Michel HUET - Hélène HENRY - Virginie JOSSAUME

DECISION MODIFICATIVE

Suite aux nombreuses dépenses engagées lors des jugements auprès du Tribunal Administratif de Caen concernant l'application de la Loi Littoral, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour insuffisance de crédit au compte 6712.

M.le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante :

- Au compte 022 Dépenses imprévues : - 8100 Euros
- Au compte 6712 Autres charges financières : + 8100 Euros

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 septembre 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette demande.

Permanences Novembre

Samedi 7 novembre : M. Michel HUET et Mme Danielle BIEHLER

Samedi 14 novembre: M. Jean-Louis MARION et Mme Sandrine GUITTON

Samedi 21 novembre: Mme Hélène HENRY et Mme Virginie JOSSAUME

Samedi 28 novembre: M. Hervé BOUGON et Mme Brigitte PICOT

QUESTIONS DIVERSES

Heures supplémentaires et complémentaires

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou d'un de ses adjoints, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint technique
- Rédacteur
- Garde champêtre

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

-S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

-S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004,

-S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

DIA

M. le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner reçues dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du vendeur	Décision du Conseil Municipal
YE N°75	M.et Mme ROCHELLE Jean-Louis	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
ZW N°232,270	Mme TARDIF Linda	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain
ZV N°141	M.et Mme LEVEILLEY	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

Projet de commune nouvelle

M. le Maire évoque la réforme territoriale relative aux communes nouvelles, et précise que cette décision ne sera pas prise dans l'urgence ni sans consultation des administrés.

Des réunions ont déjà eu lieu avec les communes périphériques de Bréhal pour engager une phase d'échange et de réflexion. M. le Maire insiste sur le fait que les communes actuelles ne perdront pas leur identité, il y aura une commune nouvelle et les autres seront des communes déléguées. Enfin, M. le Maire rappelle qu'il est important de réfléchir dès maintenant à un rapprochement vers les communes qui pourrait être concernées, afin que ce choix ne soit pas imposé. L'objectif est fixé à 2019, un an avant les municipales.

Devis pour remplacement portail et portillon école

M. MARION présente les devis pour le remplacement de 2 portillons et d'un portail à l'école.

Le conseil municipal avec 13 voix pour et une abstention (M. JOURDAN) décide de retenir l'entreprise MIGNOT pour un montant 2 671.35 euros HT.

Eclairage Atribus

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre l'éclairage pour les 2 Atribus situés l'un à la Blanche Maison, et l'autre au village de l'Isle, et donne un avis favorable au devis qui a été établi par le SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) de 4 500 euros HT par Atribus. Le SDEM étant le seul compétent dans ce dossier, la commune ayant signé une convention en début d'année pour lui transférer la compétence de l'éclairage public.

Toilettes publiques

Suite aux travaux qui ont été effectués à la mairie, les toilettes publiques ont été supprimées.

M. HUET présente 4 devis pour la mise en place de nouvelles toilettes publiques. Le conseil municipal avec 13 voix pour et une abstention décide de retenir le devis de l'entreprise Sagelec pour un montant de 31 500 euros HT.

Site internet

M. HUET informe le conseil municipal que le site internet de la commune a changé de prestataire, il sera bientôt de nouveau en ligne.

Agenda

M. HUET informe le conseil municipal qu'un agenda de la commune est en cours de préparation, il sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres à raison d'un par foyer.

Aérodrome de Bréville-sur-mer

M. le Maire avait présenté en conseil municipal du 28 août 2014 un projet d'agrandissement de la piste de l'aérodrome de Bréville-sur-mer entraînant une modification des servitudes aéronautiques sur notre commune.

A la suite de cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité avait émis un avis défavorable à ce projet.

Le 02 octobre 2015, l'ensemble des Maires concernés par ce projet se sont réunis à Granville pour débattre sur ce point. A l'issue de cette réunion, la majorité des Maires avait souhaité une nouvelle étude sans rallongement de la piste existante.

Après avoir été saisi par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), la Chambre de Commerce et d'Industrie faisait part de l'abandon de ce projet d'allongement de la piste.

Par conséquent, une nouvelle version du plan de servitudes aéronautiques a été élaborée par la DGAC, justifié par la présence de zones habitées dans l'axe de la piste. Madame la Préfète de la Manche nous demande de nous prononcer sur ce nouveau projet.

M. le Maire demande au conseil Municipal, compte tenu des nouveaux éléments, de voter pour ou contre l'approbation de ce nouveau projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter pour l'approbation de ce nouveau projet.

Eglise

M. le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec la conservatrice au département qui a effectué un état des lieux de l'Eglise. Des travaux sont à prévoir, et notamment une toile qui aurait besoin d'être restaurée. La restauration pourrait être subventionnée à 80 %, mais elle conseille de mettre en place une association de sauvegarde du patrimoine. Un cahier des charges a été effectué, et sera envoyé aux entreprises pour obtenir des devis. Mme BAILLIEUX-HENRY est en charge du dossier.

Pavillon bleu

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier sera déposé pour obtenir le label « pavillon bleu » l'année prochaine. Mme BAILLIEUX-HENRY est en charge du dossier.

Compte rendu de réunion de syndicat

M. LEHOUSSU fait le compte rendu de la réunion du syndicat de la Perrelle qui a eu lieu le 8 octobre dernier.

Remerciement

M. le Maire fait part de lettres de remerciements reçues en mairie.

Cérémonie du 11 novembre

La Cérémonie aura lieu le mercredi 11 novembre à 11h30 aux Monuments aux Morts.